



POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES VICTIMES EN SITUATION DE HANDICAP : SIGNATURE DE LA CONVENTION FRANCE VICTIMES - APF

L'APF et France Victimes ont signé, le 21 décembre 2017, une convention de partenariat pour travailler ensemble à une meilleure prise en charge des victimes en situation de handicap. Elisabeth Pelsez, Déléguée interministérielle à l'Aide aux Victimes, représentant Nicole Belloubet, garde des Sceaux et ministre de la Justice a honoré de sa présence cet événement.

Cette convention se déclinera en 3 axes de collaboration :

- **Renforcer les liens au niveau local**

Les deux organismes, disposant d'associations ou de structures réparties sur le territoire, s'engagent à mettre en oeuvre toute action ou projet utile au renforcement des liens entre leurs acteurs locaux, aux fins d'optimiser la prise en charge et le suivi des victimes.

- **Mettre en place des saisines réciproques pour améliorer la prise en charge globale des victimes**

Afin de poursuivre leur objectif commun de prise en charge globale et efficiente des victimes en situation de handicap, l'APF et France Victimes souhaitent pouvoir se saisir réciproquement des situations.

- **Mettre en place des formations réciproques**

Les deux structures, organismes de formation, souhaitent pouvoir bénéficier de l'expertise de l'autre et s'engagent à faciliter les accès réciproques aux formations dispensées par l'autre, à développer la création de modules de formations spécifiques, notamment en régions afin de toucher le plus grand nombre de bénéficiaires.

Avec cette convention, d'une durée de 3 ans, les organisations souhaitent améliorer l'accompagnement des victimes d'infractions pénales (violences psychologique, physique, sexuelle et financière). Un référent national dans chaque structure est chargé de faire vivre cette convention et de veiller à la bonne coordination et articulation entre l'échelon national et le local au bénéfice des personnes victimes en situation de handicap.

Définitions, chiffres et situations dans le dossier de presse.

France Victimes est la fédération nationale d'aide aux victimes offrant une prise en charge globale à toutes les victimes (écoute, information sur les droits, accompagnement psychologique et social) et c'est un lieu de réflexion pluridisciplinaire sur le droit et l'aide aux victimes. Sur tout le territoire français : 130 associations d'aide aux victimes (1 300 professionnels - 800 lieux d'accueil), conventionnées par le ministère de la Justice, collaborent au quotidien avec les services de police-gendarmerie, justice, santé et services sociaux, dans l'immédiateté et dans la durée, de manière confidentielle. Les services gratuits des associations bénéficient à toutes les victimes (atteintes à la personne et aux biens, accidents de la circulation, catastrophes naturelles et accidents collectifs).

